

UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE

Section Marche Nordique

4 bis, avenue Charles Garcia - 94120 Fontenay sous Bois

www.usfm.nordique.com / www.usfrando.com

Email : bureau@usfrando.com

RENOUVELLEMENT DE LICENCE

SAISON 2023-2024

SI VOUS N'ÊTES PAS DANS L'OBLIGATION DE FOURNIR UN CERTIFICAT MEDICAL, car il
date de moins de 3 ans :

ATTESTATION DE REPONSE AU QUESTIONNAIRE DE SANTE
A JOINDRE AU BULLETIN D'ADHESION

Le questionnaire de santé est en page 3 ci-dessous et il n'est pas à fournir avec le bulletin d'adhésion
[seule la présente attestation (cette page 2) doit l'être]

Je soussigné(e)

*Atteste avoir renseigné le questionnaire de santé et avoir * :*

- *Répondu NON à toutes les questions : je fournis la présente attestation à l'USF Marche Nordique lors de mon renouvellement de licence*
- *Répondu OUI à une ou plusieurs questions : je fournis un certificat médical daté de moins de six mois, de non contre-indication à la pratique de la marche nordique et du Bungy Pump (car l'activité Bungy Pump peut être proposée occasionnellement aux pratiquants marche nordique) lors du renouvellement de ma licence*

Date : Signature :

*** Barrer le paragraphe inutile**

UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE

Section Marche Nordique

4 bis, avenue Charles Garcia - 94120 Fontenay sous Bois

www.usfm.nordique.com / www.usfrando.com

Email : bureau@usfrando.com

Renouvellement de licence d'une fédération sportive
Questionnaire de santé « QS – SPORT »

Ce questionnaire de santé permet de savoir si vous devez fournir un certificat médical pour renouveler votre licence sportive.
Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON (*)

Durant les 12 derniers mois

- 1) Un membre de votre famille est-il décédé subitement d'une cause cardiaque ou inexpliquée ?
- 2) Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations, un essoufflement inhabituel ou un malaise ?
- 3) Avez-vous eu un épisode de respiration sifflante (asthme) ?
- 4) Avez-vous eu une perte de connaissance ?
- 5) Si vous avez arrêté le sport pendant 30 jours ou plus pour des raisons de santé, avez-vous repris sans l'accord d'un médecin ?
- 6) Avez-vous débuté un traitement médical de longue durée (hors contraception et désensibilisation aux allergies) ?

A ce jour

- 7) Ressentez-vous une douleur, un manque de force ou une raideur suite à un problème osseux, articulaire ou musculaire (fracture, entorse, luxation, déchirure, tendinite, etc...) survenu durant les 12 derniers mois ?
- 8) Votre pratique sportive est-elle interrompue pour des raisons de santé ?
- 9) Pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour poursuivre votre pratique sportive ?

() NB : Les réponses formulées relèvent de la seule responsabilité du licencié.*

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Pas de certificat médical à fournir. Simplement attestez, selon les modalités prévues par la fédération, avoir répondu : NON à toutes les questions lors de la demande de renouvellement de la licence.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Certificat médical à fournir. Consultez un médecin et présentez-lui ce questionnaire renseigné.

UNION SPORTIVE FONTENAYSIENNE

Section Marche Nordique

4 bis, avenue Charles Garcia - 94120 Fontenay sous Bois

www.usfm.nordique.com / www.usfrando.com

Email : bureau@usfrando.com

ANNEXE AU BULLETIN D'ADHESION - SAISON SPORTIVE 2023-2024

J'ai noté que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents. Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise avec la licence proposée, il m'a été suggéré de prendre une assurance pour couvrir mes propres accidents corporels.

En outre, je déclare :

- M'engager à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai, dans le cas contraire j'ai pris note que l'animateur était en droit de me refuser l'accès à sa séance de Marche Nordique.
- Avoir pris connaissance et m'engager à respecter les statuts et le règlement intérieur spécifique de la section marche nordique
- Etre informé(e) des dispositions de la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, modifiée et au Règlement européen n° 2016/679/UE du 27 avril 2016 concernant le Règlement Général pour la Protection des Données.